

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT LE 30 janvier (30/01/2020)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 24 janvier, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRESENTS:

M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire**,

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, **Adjoint**,

Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert GOZZO, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne MAERTEN, M. Daniel CALVI, M. Fernand RODRIGUEZ, Mme Sabine AUGE, Mme Marie CASTRO, M. Gérard VALLES, Mme Marie-Claude DULAC, **Conseillers Municipaux**,

ÉTAIENT REPRESENTES :

M. Jérôme VALETTE (représenté par Madame Maïté GARRIGUES), **Adjoint**,

M. Gérard CAYLA (représenté par Madame Sabine AUGE), Mme Anne-Marie SAURY (représentée par Madame Maryse BAULU), Mme Eliette DELMAS (représentée par Monsieur Jean-Luc HENRYOT), Mme Fabienne GASC (représentée par Madame Fabienne MAERTEN), M. Jean-Luc GARRIGUES (représenté par Madame Muriel VALETTE), M. Pierre GUILLAMAT (représenté par Madame Marie CASTRO), Mme Valérie CLARMONT (représentée par Monsieur Jean-Michel HENRYOT), Mme Christine FANFELLE (représentée par Monsieur Gérard VALLES), **Conseillers Municipaux**.

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Aïzen ABOUA, M. Franck BOUSQUET, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**.

ÉTAIENT EXCUSES :

Mme Sandrine PIAROU, M. Gilles BENECH, **Conseillers Municipaux**.

Monsieur ANDRAL est nommé secrétaire de séance.

15 – 30 janvier 2020

15. Abbaye Saint Pierre de Moissac : marchés de travaux – création d'un musée – Autorisation de signer les marchés à venir

Rapporteur : Madame HEMERY.

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2122-22- 1

VU la définition de l'étendue du besoin à satisfaire et le montant prévisionnel des marchés présentés par Monsieur Jean-Michel HENRYOT

CONSIDERANT la volonté de la Ville de Moissac de mettre en valeur l'abbaye et augmenter ainsi sa fréquentation par le projet de Abbaye Saint Pierre de Moissac – Extension et amélioration de la visite – Travaux de restauration et de restructuration.

CONSIDERANT l'article L2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, par lequel Monsieur le Maire peut être autorisé par le conseil municipal à souscrire un marché avant l'engagement de la procédure de passation du marché sous condition que l'étendue du besoin à satisfaire et le montant prévisionnel soient définis.

**Le Conseil Communal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

APPROUVE le lancement de la deuxième phase de travaux de l'abbaye Saint-Pierre d'extension et amélioration de la visite et travaux de restauration et de restructuration de l'abbaye saint pierre de Moissac, pour un montant estimatif de 1 739 000 € selon la ventilation suivante :

Lots Monument Historique MH

Lot MH01	Echafaudages
Lot MH02	Maçonnerie
Lot MH03	Charpente bois - Menuiseries bois

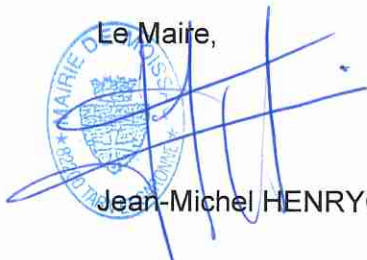
Lots bâtiment BAT

Lot BAT01	Démolitions Gros œuvre
Lot BAT02	Menuiseries extérieures bois
Lot BAT03	Menuiseries intérieures
Lot BAT04	Plâtrerie Faux Plafonds
Lot BAT05	Peinture
Lot BAT06	Serrurerie
Lot BAT07	Sols durs Faïence
Lot BAT08	Sols souples
Lot BAT09	CVC PB
Lot BAT10	CFO CFA
Lot BAT11	Ascenseur

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les marchés et toutes les pièces nécessaires à sa mise en œuvre avec les titulaires qui seront retenus après consultation par procédure adaptée compte tenu de la définition du besoin à satisfaire et du montant prévisionnel présentés

Pour copie conforme

Moissac le 31 janvier 2020

Le Maire,

Jean-Michel HENRYOT